



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projet de SDAGE 2022-2027 adopté par le comité de bassin du 14 octobre 2020 Document d'accompagnement 2

Synthèse de l'analyse de la récupération des coûts pour les services de l'eau

Table des matières

1. Comment sont financés les services liés à l'eau pour les ménages ?.....	4
2. Comment sont financés les services liés à l'eau des activités économiques (hors - agriculture) ?	5
3. Comment sont financés les services liés à l'eau des agriculteurs ?.....	6
4. Les coûts liés à la dégradation de la ressource	7

Afin de renforcer la transparence dans le domaine du financement de l'eau, la manière dont les coûts associés aux services liés à l'eau sont pris en charge par les usagers doit être décrite au niveau de chaque district hydrographique. Le coût et le paiement des services utilisés par les usagers domestiques, les activités de production assimilées domestiques, les industriels, et les agriculteurs sont croisés **pour savoir qui paie quoi et à quelle hauteur les usagers des services payent pour les services qu'ils utilisent ou dans quelle mesure leur facture est « allégée » par des subventions. Cette analyse a également pour objectif d'estimer ce que représentent les dégradations environnementales engendrées par ces services de l'eau.**

Un service d'eau correspond à un usage de l'eau utilisant une infrastructure qui détourne l'eau de son cycle naturel (aménagements de prélèvement, de stockage, de traitement, de rejet). Les principaux services sont, sur le bassin Seine-Normandie, les services d'eau potable et d'assainissement, utilisés par tous les habitants du bassin, les usages industriels de l'eau pour le refroidissement et pour les procédés industriels, et l'irrigation et l'abreuvement du bétail en agriculture.

L'analyse de la récupération des coûts permet d'introduire une réflexion de long terme sur le financement et la pérennité des principaux services liés à l'eau via la tarification des services et les autres contributions (taxes diverses et redevances). En effet, une contribution adéquate des usagers aux coûts des services liés à l'eau doit inciter ces différentes catégories d'usagers à adopter des comportements favorisant la bonne qualité et la bonne gestion des ressources en eau (consommation raisonnée, prise en considération des effets sur l'environnement dans leurs activités, services plus performants...).

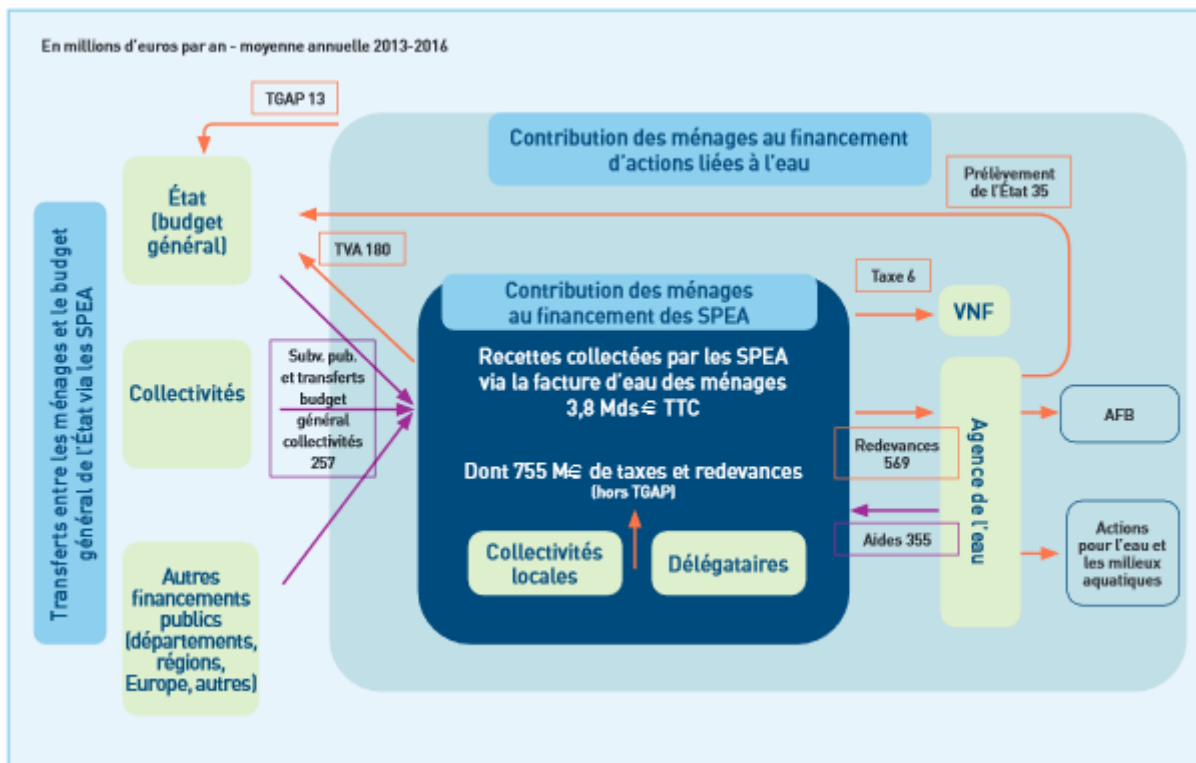
Les services liés à l'eau pris en compte dans la récupération des coûts sont plus précisément :

	Ménage	Entreprises		Agriculture
		Activités économiques assimilées domestiques	Industrie	
Services de captage, traitement, stockage de l'eau	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable Alimentation autonome	Irrigation Abreuvement des troupeaux
Services de collecte et traitement des eaux usées	Services publics d'assainissement collectif Assainissement autonome	Services publics d'assainissement collectif	Services publics d'assainissement collectif Épuration autonome	Épuration des effluents d'élevage

1. Comment sont financés les services liés à l'eau pour les ménages ?

Les ménages payent en moyenne 4,26 € TTC/m³ (en 2018, pour 120 m³) pour l'eau du robinet (part eau potable et assainissement). Les recettes des services d'eau potable et d'assainissement liées à la facture payée par les ménages sont, à l'échelle du bassin Seine-Normandie, de 3,8 Mds € TTC par an. Ces recettes couvrent les charges de fonctionnement et une grande partie des investissements des services d'eau potable et d'assainissement. Les redevances permettent, par l'intermédiaire de l'agence de l'eau, de financer des actions en faveur de l'eau et des milieux naturels, les taxes contribuent aux activités liées à l'utilisation des voies navigables ou au budget de l'Etat (TVA¹). Par ailleurs, les budgets des services d'eau potable et d'assainissement peuvent être abondés par des subventions venant des impôts locaux ou généraux, et par la valorisation des boues d'épuration en engrais agricoles.

Les transferts financiers autour de la facture d'eau des ménages :



Certains transferts relatifs aux services d'eau utilisés par les ménages ne transitent pas par la facture d'eau. Ainsi en est-il de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes que les ménages paient en achetant certains produits ménagers comme les lessives.

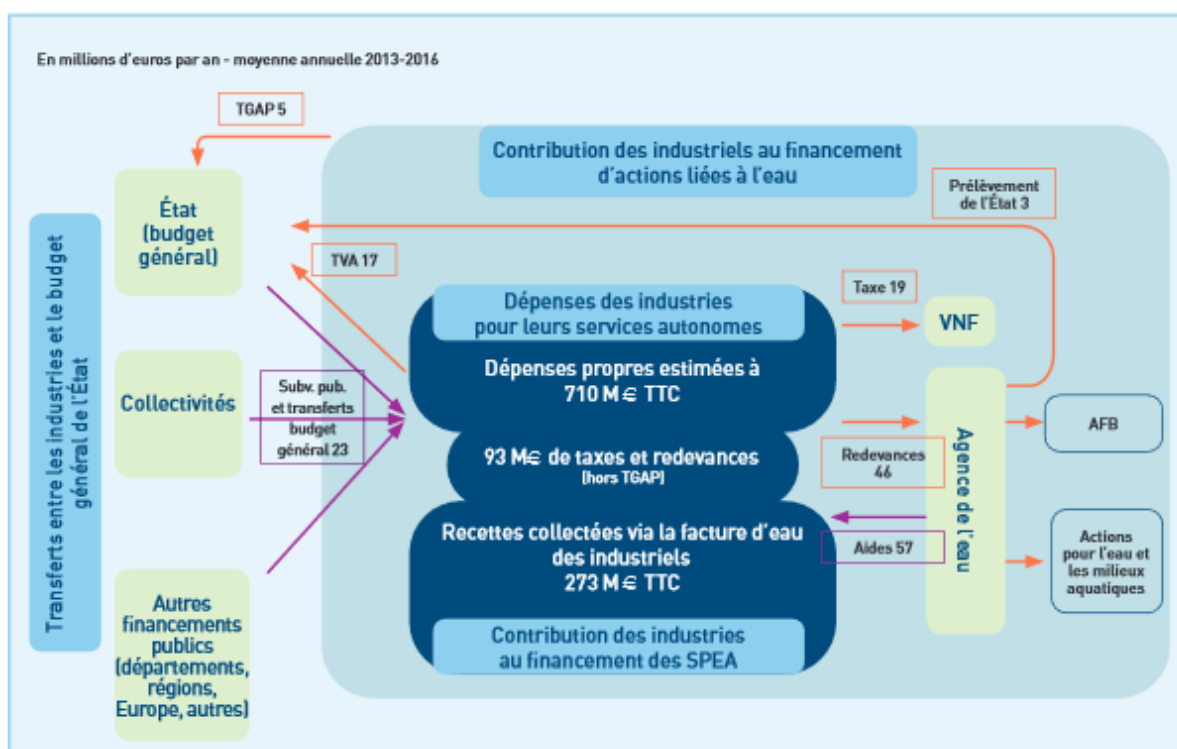
Les flux financiers payés et reçus par les ménages via les services d'eau potable et d'assainissement ou via leurs dépenses propres, permettent d'évaluer que **les ménages paient 99% des dépenses liées à leur utilisation de l'eau (eau potable, assainissement collectif et non collectif)**. Les capacités d'autofinancement des services publics d'eau potable et d'assainissement se sont améliorées depuis le dernier état des lieux. La hausse des recettes de tarification malgré la baisse des aides publiques permet aux services d'investir d'avantage dans l'entretien et le renouvellement de leurs réseaux même si les besoins ne restent pas totalement couverts.

¹ Taxe sur la Valeur Ajoutée, elle n'entre pas dans le calcul de la récupération des coûts par usagers.

2. Comment sont financés les services liés à l'eau des activités économiques (hors - agriculture) ?

Le prix de l'eau pour les industriels² est estimé à environ 1,80 € TTC/m³ pour les prélèvements et l'épuration autonome. Certaines industries sont desservies et raccordées aux réseaux publics d'eau et d'assainissement tandis que d'autres ont leurs propres équipements de prélèvement et de traitement des eaux. Dans ce cas, les industriels dépensent environ 710 M€ par an pour leurs propres équipements liés au prélèvement et à l'épuration de leurs eaux sur lesquels ils paient alors directement les taxes et redevances tout comme ils bénéficient directement d'aides comme celles de l'agence de l'eau. Les recettes récoltées par les services publics d'eau potable et d'assainissement en provenance des industriels sont estimées à 346 M€ HT.

Les transferts financiers autour des services liés à l'eau utilisés par les industriels :



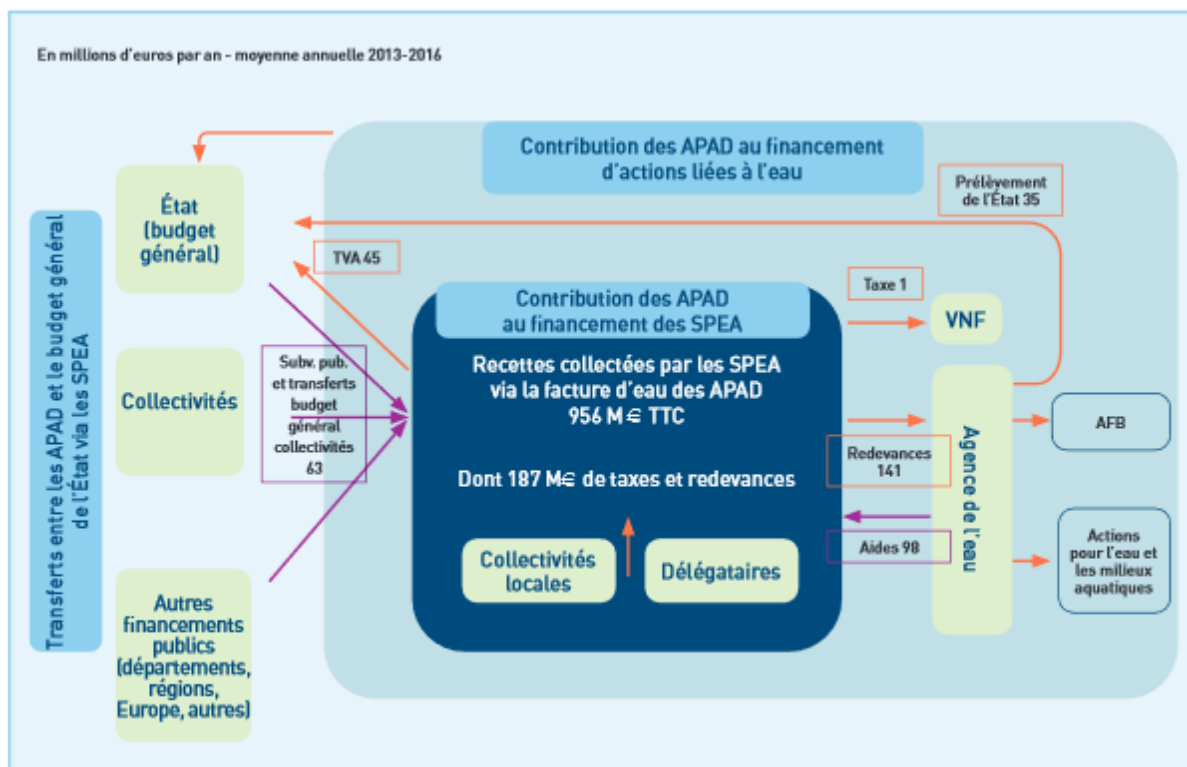
Les autres activités économiques hors agriculture, qualifiées d'activités de production assimilées domestiques (APAD⁴) payent le même tarif que les ménages, soit 4,24€/m³. Ces « activités de production assimilées domestiques » (APAD) représentent environ 20% des usagers des services d'eau potable et d'assainissement. A l'échelle du bassin, les recettes des services publics d'eau et d'assainissement liées aux activités de production assimilées domestiques (APAD) sont estimées à 956 M€ TTC. Pour ces différents types d'entreprises raccordées aux réseaux collectifs, les mêmes types de transferts s'opèrent que pour les ménages.

² Les industriels au sens de la DCE sont les branches de production qui paient une redevance « industrielle » liées aux pollutions spécifiques qu'elles génèrent dans les milieux aquatiques.

³ Cette valeur est certainement sous-estimée, notamment compte tenu des difficultés à collecter des informations sur les tarifications appliquées aux industriels et d'une sous-estimation du patrimoine des industriels pour assurer leur service d'eau.

⁴ Les APAD sont les activités économiques raccordées aux réseaux collectifs d'eau potable et d'assainissement telles que les activités d'artisanat, du tertiaire, certaines petites industries etc qui paient une redevance domestique liée aux pollutions qu'elles génèrent qui sont assimilables aux pollutions générées par les ménages.

Les transferts financiers autour des services liés à l'eau utilisés par les APAD :



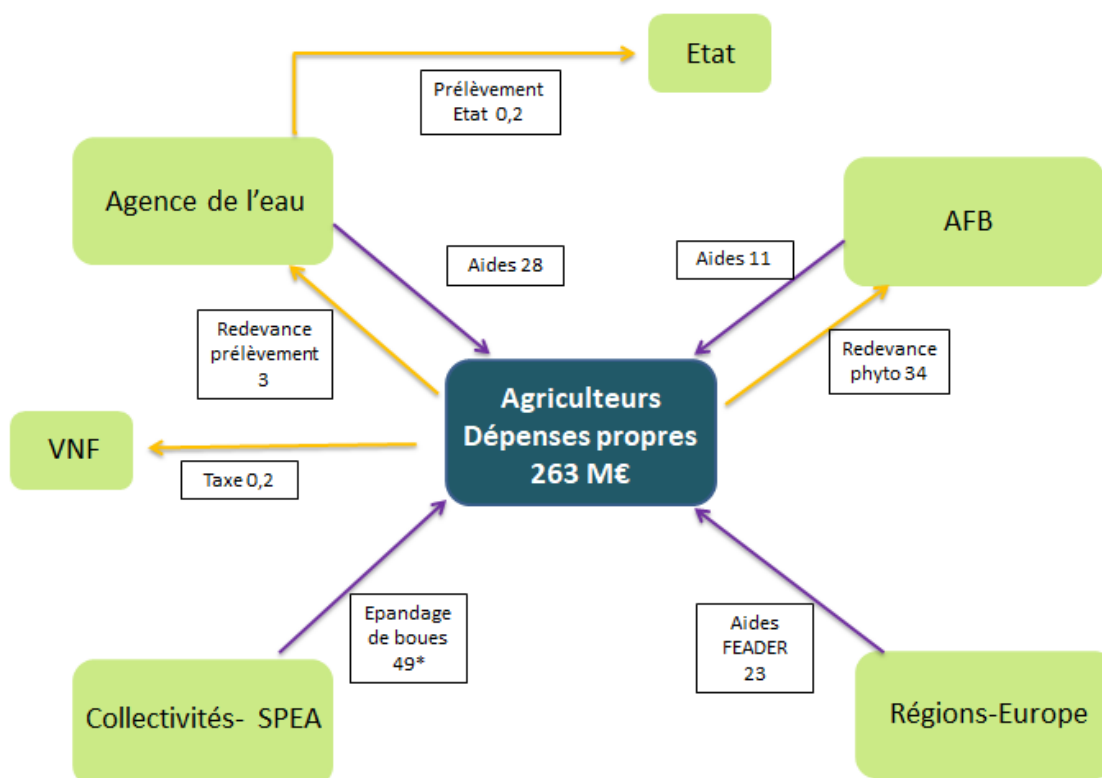
3. Comment sont financés les services liés à l'eau des agriculteurs ?

Sur le bassin Seine-Normandie, les agriculteurs utilisent majoritairement l'eau de façon autonome⁵, sans passer par une organisation collective. On estime le prix de l'eau agricole destinée à l'irrigation⁶ à 0,61 €/m³ TTC. Plusieurs transferts s'opèrent via les taxes et redevances payées, via les différentes aides publiques en direction du secteur agricole ou encore via les coûts évités pour les agriculteurs lors de l'utilisation de boues d'épuration en engrais agricoles.

⁵ Contrairement à des systèmes d'approvisionnement en eau dans le Sud de la France par exemple.

⁶ Ce coût couvre l'amortissement du matériel de prélèvement et la redevance prélèvement et est basé en termes de volume sur la moyenne des prélèvements effectués pour l'irrigation sur la période étudiée 2013-2016, c'est-à-dire 130 M m³ et non pas l'année de référence dans l'état des lieux (2014).

Les transferts financiers autour des services liés à l'eau utilisés par les agriculteurs :



En millions d'euros par an- moyenne annuelle 2013-2016

* Ces 49 M€ représentent un coût évité pour les agriculteurs et non un transfert direct

4. Les coûts liés à la dégradation de la ressource

Chaque type d'usagers génère des dégradations environnementales différentes sur les milieux aquatiques : les ménages par le rejet des eaux usées traitées dans le milieu, les industriels par des rejets spécifiques non traités complètement, les agriculteurs par les pollutions diffuses que génèrent leurs activités dans le milieu. Ces dégradations entraînent parfois des surcoûts parfois payés par d'autres usagers (par exemple des coûts liés à des traitements supplémentaires visant à extraire les pesticides et les nitrates de l'eau potable ou encore à la purification des coquillages). Mais la plupart des dégradations environnementales ne sont toutefois pas prises en compte par les usagers ou par le système fiscal. Elles viennent augmenter la dette environnementale, c'est-à-dire la somme qu'il faudrait dépenser pour revenir au bon état des ressources mais qui faute de l'être est léguée aux générations suivantes. Ces dégradations représentent des pertes nettes de services écosystémiques qui sont, *in fine*, dommeables à tous.

Il est estimé que pour retrouver le bon état ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau du bassin d'ici 2027, **il faudrait investir au minimum 13 Mds d'euros soit 2,2 Mds d'euros par an sur la période concernée, ce qui constitue une approche des coûts environnementaux générés par les différents usagers de l'eau**. En effet, cet ordre de grandeur est un minimum qui ne tient pas compte des coûts de transaction, de fonctionnement ou encore des temps de réponses des milieux. Toutefois, cette estimation permet d'approcher l'effort minimum restant à investir pour compenser les pollutions et dégradations des milieux. Pour rappel, les risques principaux sont liés à l'hydromorphologie (61% des masses d'eau en risque hydromorphologie 2027) et aux pesticides (41% des masses d'eau concernées).